

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
 Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.
 Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an.
 Pour six mois, 14 francs.
 Pour trois mois, 7 50 francs.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.
 Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 18 mars 1865.

BULLETIN.

La discussion du Sénat sur le paragraphe 13 de son Adresse, concernant les rapports de l'Eglise et de l'Etat, est finie. Ce débat a eu un caractère de franchise et de profondeur qui ne saurait trop être applaudi. Le langage conciliant des prélat-généralistes a surtout causé une grande satisfaction.

S'il falloit en croire un journal du soir, dit le Bulletin de Paris, l'entrevue projetée à Lyon entre l'Empereur et le roi Victor Emmanuel aurait pour objet principal le dessein, conçu depuis plusieurs mois par le roi d'Italie d'abdiquer la couronne au profit du prince Humbert qui vient d'atteindre sa majorité. Nous laissons à la feuille dont il s'agit, la responsabilité de cette nouvelle.

Le journal de Rome déclare complètement fausse les assertions du Mémorial Diplomatique du 12 mars, au sujet de prétendues bases d'arrangement qui auraient été convenues à Rome au sujet du Mexique.

Une correspondance de New-York annonce qu'une bataille a été livrée le 25 février, à Salisbury-Plain, entre Sherman et Johnston. Le résultat est resté incertain.

Le Sénat de Virginie a autorisé le gouvernement à armer les négres virginiens pour la défense de Richmond, et d'autres points menacés par les fédéraux.

Un membre du congrès confédéré, M. Foote a été expulsé de cette assemblée.

La Chambre des représentants à Washington a adopté la résolution, déjà votée par le Sénat, de ne jamais reconnaître la dette confédérée.

La Tribune dit que le silence gardé par le discours de l'Empereur des Français, au sujet des affaires d'Amérique, ne doit aucunement faire présumer que les relations

entre les deux pays ne soient pas amicales.

Dans la dernière séance au Parlement anglais, on s'est occupé du désarmement. Le marquis d'Harlington a proposé le vote du budget de l'armée pour l'année présente. La somme demandée s'élève à 44,348-447 livres sterling et l'effectif à 142,447 soldats ce qui fait une diminution de 847 mille 639 livres sterling, et 4289 hommes.

Il sera, paraît-il, question du retour de M. de Persigny au ministère de l'intérieur, à l'époque des élections municipales.

J. REBOUX.

Réponses au questionnaire formulé par le Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, concernant la circulation monétaire et fiduciaire.

DES CRISES MONÉTAIRES.

1. Quelles ont été les causes de la crise monétaire de 1863-1864 ?

Cette première question a dû être posée au Conseil de la Banque de France ; il est regrettable que sa réponse n'ait pas été publiée ; le public aurait apprécié !

A notre avis, il n'a pu y avoir de crise monétaire en France en 1863-1864, attendu que dans le cours de ces deux années, d'après le relevé des Douanes, nos exportations en marchandises ont été de cinq milliards cinq cent cinquante-deux millions de francs, tandis que les importations ne se sont élevées qu'à quatre milliards neuf cent six millions, ce qui établit en faveur de la France une balance de 646 millions de francs qui sont venus accroître d'autant notre stock monétaire : comment avec un pareil renfort métallique, une crise monétaire aurait-elle pu se produire dans notre pays ? Cette crise n'a existé que dans l'imagination des administra-

teurs de la Banque de France qui se sont emparés de cette idée pour procurer à leurs actionnaires d'énormes bénéfices, sans se préoccuper de ce que chaque million gagné supplémentairement par leur Banque grevait la France d'un préjudice, peut-être trente fois plus considérable. Aujourd'hui, les administrateurs de la Banque de France fournissent eux-mêmes la preuve de leur erreur. En effet, il y a deux mois à peine, cette Banque, sous prétexte de crise monétaire, avait élevé son escompte à 8 %. Elle escompte maintenant à 3 1/2 %, et si son capital, au lieu d'être immobilisé, existait en numéraire comme cela devrait être, son encaisse métallique dépasserait les 3/4 de la valeur totale de ses billets en circulation. Personne n'admettra cependant que ce brusque virement dans la situation puisse être attribué à l'importation d'une immense quantité de numéraire en France depuis deux mois.

2. Quelles analogies et quelles différences cette crise a-t-elle présentées avec les crises antérieures ?

La crise de 1857 n'a aucune analogie avec celle supposée de 1863-1864 ; elle a été occasionnée par les dépenses faites pour subvenir aux frais des guerres qui l'ont précédée, ainsi qu'aux achats de blé qui ont été faits sur une grande échelle, afin de parer à l'insuffisance des approvisionnements de cette denrée en France à cette époque.

3. Les crises monétaires tendent-elles à devenir plus fréquentes ? tendent-elles à devenir plus générales ?

Si, par suite des traités de commerce avec les pays étrangers, nous pouvons continuer à exporter chaque année pour 300 ou 400 millions de plus de marchandises que nous n'en importerons, il n'y aura aucune crise monétaire à redouter, et ce résultat serait certainement dépassé si l'on imposait à la Banque de France, en raison du privilège qui lui est accordé, de ne pouvoir, en aucun cas, escompter à un taux supérieur à 4 %, condition qui lui

permettrait encore de réaliser de très beaux bénéfices pour ses actionnaires.

4. Quelles sont dans un pays les causes régulatrices du taux de l'intérêt ?

La régularité du taux de l'intérêt dans un pays ne nous paraît pas possible ; il doit dépendre du plus ou du moins de capitaux disponibles.

5. Quelles sont les causes qui ont agi depuis dix ans sur le cours des métaux précieux ?

La grande extension donnée aux transactions de toutes natures, l'augmentation de la population et l'accroissement du luxe dans toutes les classes de la société.

6. Quelles sont les causes qui ont pu récemment réduire la disponibilité des capitaux ?

Les capitaux considérables qui ont été retirés du commerce et de l'agriculture pour être employés dans les grandes entreprises industrielles, les chemins de fer, les constructions de maisons, les embellissements des villes, les emprunts de l'Etat et les spéculations à la Bourse ; les capitalistes trouvant dans ces divers placements des chances d'augmenter leurs revenus.

7. Y a-t-il eu ralentissement dans la formation des épargnes, ou mauvaise direction donnée à ces épargnes ?

Il y a certainement accroissement dans la formation des épargnes, mais l'agriculture, l'industrie et le commerce, n'en ressentent pas les bons effets, parce qu'une trop grande quantité de ces épargnes est immobilisée aussitôt ou employée à des spéculations de bourse.

8. Y a-t-il eu insuffisance de capitaux ou excès d'entreprises ?

Il n'y a pas eu excès d'entreprises, mais l'insuffisance des capitaux est des plus évidente ; nous nous bornerons à citer pour preuve la difficulté qui existe actuellement de se procurer de l'argent à

des conditions raisonnables, même en offrant de bonnes garanties hypothécaires. On dira peut-être de recourir au Crédit foncier ? Cette institution, outre qu'elle prête à des taux trop onéreux, surtout pour l'agriculture, exige des garanties tellement minutieuses, que le plus souvent celui qui aurait besoin d'emprunter ne pourrait y avoir recours, en supposant même qu'il consentit à subir la fixation ruineuse du taux de l'intérêt.

9. La constitution de plusieurs sociétés de crédit, sous forme de sociétés anonymes, a-t-elle exercé de l'influence sur les embarras monétaires ?

La constitution des sociétés de crédit en France, n'a pas pu exercer d'influence sur les embarras monétaires, attendu que suivant nous il n'y en a pas eu. Mais ces sociétés ont dû contribuer à la surélévation du taux de l'escompte, par le déplacement des capitaux qu'elles se sont attirés ; cette part aura encore été plus grande si elles ont exporté plus de capitaux français à l'étranger qu'elles n'en ont reçus.

10. L'existence et l'organisation de ces sociétés sont-elles de nature à éloigner ou à rapprocher les causes de crises ?

Répondu à l'article 9.

11. Quelle influence a exercé sur le marché intérieur la participation des capitaux français aux entreprises étrangères ?

La participation des capitaux français aux entreprises étrangères n'a certainement pu que nuire à la situation de notre marché intérieur.

12. Quels avantages ou quels inconvénients présente la cote à la Bourse de Paris des valeurs étrangères et des emprunts étrangers ?

Les valeurs étrangères et les emprunts étrangers cotés à la Bourse de Paris sont nuisibles à notre marché auquel ils en-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 19 MARS 1865.

N° 3

LE POÈTE EN VOYAGE

(Suite)

— Y pensez-vous, reprit Romajn, Saint-Géran se classe et sera classé avant peu parmi nos meilleurs crus. J'ai déjà obtenu que l'an prochain Saint-Géran serait inscrit en toutes lettres sur les cartes des vins de la Maison d'Or, du Café anglais et des Frères-Provençaux. Je tiens le traité de ces grandes maisons dans mon portefeuille ; elles payeront l'an prochain quatre cents francs la feuillette que vous voulez avoir pour cent cinquante. Ah ! quelle idée avez-vous là ! Qui, moi, j'irais grever la plus belle part de la fortune de Mme de Saint-Géran, ma future épouse ? Allons, soyez bon homme, un peu moins d'épingles à mes demoiselles vos cousines, et cherchez, si vous voulez, une plus facile compensation.

Le commis voyageur répondit par une imprécation, mais à voix si basse, que M. Fauvel ne put l'entendre. Il était, d'ail-

leurs, tout préoccupé de ce nom qu'il attendait si peu et qui le frappait d'une nouvelle épouvante. Était-ce vrai ? S'agissait-il, dans cette affaire ténébreuse, de la fortune et de la main de cette aimable femme qui l'appelait si gentiment *mon cousin*, et qui lui donnait de si loin, sans le connaître, tant de bons et fidèles témoignages d'une amitié dévouée ? Une grande confusion se faisait en ce moment dans cet esprit si rapide et si vif. — Non, certes, je ne serai point entré vainement dans cette cave, et Gil Blas ne va pas céder cette fois encore au capitaine Roldano. Les Crispins, les Frontins, les Mascarilles et les Scapins que j'ai sous les yeux, ne sont pas, certes, plus habiles, plus retors et plus dangereux que nos coquins de comédie, et je ne veux pas que, faite de l'intervention d'un galant homme habile en ces petits mystères, une honnête femme et sa nièce, et sa loyale servante, et ce brave notaire amoureux, mais discret, tombent pêle-mêle dans les embûches de ces Frontins de petite ville. Allons, courage ! et si la dame ici menacée est ma cousine, et si voilà bien le clos de Saint-Géran dont je possède encore une douzaine de vieux échantillons, si la reconnaissance est unie au devoir, et s'il m'est donné de mettre en œuvre à mon tour, pour mon propre compte, la suite ingénieuse des ressources que possède en son esprit un véritable enfant de Molière et de Regnard, certes, je n'aurai point perdu ma journée. Il se disait cela toujours sous la visière de sa casquette. Les voyageurs avaient commencé par dédaigner cet inconnu ; ils avaient fini par ne plus le voir. Quand le soleil eut disparu, les endormis secouèrent leur torpéur. La conversation interrompue reprit

de plus belle ; et maintenant que notre homme était au courant de tous ces discours, il savait à fond la conjuration de tous ces cuistres. — Mes petits messieurs, se disait-il, garde à vous ! vous êtes tout à l'heure des monstres en morale, et maintenant vous n'êtes plus que des pantins dont je tiens tous les fils.

II

Il était onze heures du soir comme on entr'ait dans la principale rue de Saint-Géran et dans la cour des Armes de France. Là, chacun se sépara, cherchant en toute hâte à gagner son logis et son souper. Le beau Romain lui-même eut une descente des moins superbes, et, sans cérémonie, il se dirigea vers sa maison, son sac de nuit à la main, ce qui faisait un piètre équipage pour notre Adonis. M. Fauvel, fatigué du chemin, rassasié de la mauvaise compagnie et déjà très-préoccupé de la comédie et du drame qui s'agitaient dans sa tête, après un très-léger repas, fit sa toilette et se coucha, non sans avoir donné ses instructions à son domestique pour le lendemain. La chambre était vaste, le lit bon, l'ouberge peu bruyante, et cependant il eut grand-peine à s'endormir, poursuivi qu'il était par tant de visions qui tantôt l'irritaient de la façon la plus vive et tantôt le faisaient rire aux éclats. Parfois même il se demandait, tout éveillé, s'il n'était point le jouet d'un songe, et si vraiment il avait vécu de compagnie avec de si tristes créatures ? — Nous autres, poètes comiques, se disait-il, nous nous croyons de grands inventeurs quand nous avons refait pour la vingtième fois les personnages, vieux ou ridicules, inventés par nos devanciers. Mais que

nous voilà loin de compte avec la vérité toute pure ! En moins de douze heures j'ai vu plus de grimaces, plus de vices et plus de ridicules originaux qu'on n'en saurait rencontrer dans toutes les comédies de l'éloquent Aristophane, du divin Térence et du Romain par excellence appelé Plaute, un si merveilleux écrivain, que si les Muses voulaient parler la langue latine, elles parleraient la langue de Plaute. Ainsi, par notre habitude intelligente de suivre à tout jamais les sentiers connus de la comédie, il advient que nous faisons toujours la même œuvre. Au contraire, éclappons pour un instant aux sentiers battus, voilà soudain toutes sortes de comédies nouvelles qui sortent de ces sillons lumineux, comme autant d'alouettes dans les blés. Que j'ai donc bien fait de me mettre en route et de rencontrer ces coquins grotesques, si gais dans la forme, et qui ferent rire aux éclats aussitôt que, d'une main diligente et sous les traits des comédiens aimés du public, je les flagellerais de mon fouet fraîchement taillé ! Telle était son intime joie, et dans ce bonheur d'écrire une aimable comédie, il oubliait l'honneur et le devoir de délivrer une dame assiégée par toutes les rancunes, par toutes les passions, par toutes les misérables jalousies qu'une petite ville peut contenir. On dirait que La Bruyère avait sous les yeux notre ville de Saint-Géran lorsqu'il disait, dans son ironie excellente :

« J'approche d'une petite ville, et je suis déjà sur une hauteur d'où je la découvre ; elle est située à mi-côte ; une rivière baigne ses murs et coule ensuite dans une belle prairie ; elle a une forêt épaisse qui la couvre des vents froids et de l'aquilon : je la vois dans un jour si fa-

vorable, que je compte ses tours et ses clochers ; elle me paraît peinte sur le penchant de la colline. Je me récrie, et je dis : Quel plaisir de vivre sous un si beau ciel et dans ce séjour si délicieux ! Je descends dans la ville, où je n'ai pas couché deux nuits, que je ressemble à ceux qui l'habitent, j'en veux sortir. »

Sur quoi, notre héros s'étant surpris en état de comédie, il se prit à rire de lui-même et s'endormit profondément.

Il était dix heures du matin quand maître Jean, le valet de chambre (un peu moins que Frontin, un peu mieux que Lafleur) entra d'un pas léger dans la chambre du poète, attendant un réveil dont l'heure était passée. Il eut le temps d'affiler les rasoirs de verser l'eau tiède et de préparer l'habit du matin ; à la fin, son maître étant éveillé, M. Jean lui raconta selon ses instructions de la veille, ce qu'il avait appris de Mme de Saint-Géran et de son entourage. Elle possédait, à l'autre extrémité de la place, et tout en face des Armes de France, une belle et grande maison, que monsieur pouvait voir de sa fenêtre, et depuis une année qu'elle était veuve, elle était devenue un objet de curiosité pour tous, d'intérêt pour quelques-uns. Son mari était né dans cette ville même, ou elle n'était qu'une étrangère, et l'on n'attendait que son mariage qu'avec quelque un du pays pour la couvrir d'une entière adoption. Sa conduite était la conduite d'une honnête femme qui tient à l'estime publique ; mais les voltériers dissident qu'elle était trop dévote. Elle était bonne et pauvre, attentive à payer ses moindres dettes.

JULES JANIN.

La suite au prochain numéro.